



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Marseille

1

FEDERATION DE PSYCHIATRIE
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Docteur Michel SOKOLOWSKY
Praticien Hospitalier

- Compte rendu d'examen pédopsychiatrique -

MIGNOT Margaux

Née le 17/07/2001

████████████████████
████████████████████

A la demande de :

Maître Sophie BOTTAI

Avocat au Barreau de Marseille

2 rue Edouard DELAGLADE

13006 MARSEILLE

Margaux MIGNOT a été examinée par nous-même les 18, 21 et 23 /07/2008 en présence de sa mère ainsi que ses frères Théo, né le 28/08/2002 Hugo, né 15/07/2004, examinés le 21/07/2008. A notre demande un examen psychologique avec test projectif a été réalisé pour Margaux les 21 et 23 juillet 2008 dans notre service par Mme Mireille LALANDE, Psychologue clinicienne. Les données cliniques d'explorations médico-psychologique font l'objet d'un compte rendu de 13 pages, résumé en une attestation médicale de 4 pages.

Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille – F.I.N.E.S.S. 13 078 604 9

HOPITAL SAINTE-MARGUERITE - 270, Bd de Ste-Marguerite – B.P. 29 – 13274 Marseille Cedex 09

Secrétariat : 04 91 74 40 70 – 04 91 74 47 67 – Fax. 04 91 74 62 42 – Email : foia@ap-hm.fr

Intersecteur Psychiatrie N° 1 infanto-juvénile : 165, rue Paradis – 13006 Marseille – Tél. 04 91 37 29 60

Intersecteur Psychiatrie N° 2 infanto-juvénile : 28, rue Raphaël – 13008 Marseille – Tél. 04 91 16 30 30



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Marseille

2

FEDERATION DE PSYCHIATRIE
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Exposé de la situation de Margaux MIGNOT par sa mère Mme Sophie GIULI

Par X nous désignons un adulte apparenté ayant autorité, par Y un adulte non apparenté.

Selon vos dires, le 14/07/2008, en présence de vous même, de votre mère et de son conjoint M. Jack MAILLARD, Margaux aurait déclaré : « Dans la maison de Y, Y m'a mis son zizi dans la bouche ; il y avait aussi X ; X aussi m'a mis son zizi dans la bouche ; X m'a dit de ne pas le dire ; c'est pour ça que j'en ai pas parlé avant. »

Vous me déclarez que Margaux aurait réitéré ses déclarations le 15/07/2008, par vous enregistrées par magnétophone. Le 15/07/2008, Margaux aurait été auditionnée par une psychologue de l'Aide à l' Education en Milieu Ouvert. Aucun compte rendu ni oral ni écrit des déclarations de Margaux ne vous aurait été fait.

Vous me déclarez que Margaux avait dit le 10/10/2007 avoir été victime d'abus sexuel par Y en présence de X.

Le 07/10/2007 alors que Margaux revient chez vous, vous me dites l'avoir trouvée hagarde, échevelée, paniquée. Margaux se serait cachée sous l'escalier, refusant de parler. Il vous aurait fallu plus d'une heure pour la calmer. Margaux vous aurait déclaré « Y est méchant » avant de fondre en larmes.

Ce soir là, pour la première fois, Margaux refuse tout contact physique, de se déshabiller, de prendre sa douche. Son sommeil est exceptionnellement difficile cette nuit là avec des cauchemars. Vous me déclarez que votre fils Théo, frère de Margaux, né le 28/08/2002, à la suite d'un cauchemar cette même nuit, vous aurait déclaré le 08/10/2007: « Y est méchant ; il a embrassé Margaux sur la bouche ; Margaux ne voulait pas, elle a pleuré. » Selon vous, votre troisième enfant Hugo, né 15/07/2004 aurait déclaré : « Y a fait du mal à Margaux. »

Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille – F.I.N.E.S.S. 13 078 604 9
HOPITAL SAINTE-MARQUERITE – 270, Bd de Ste-Marguerite – B.P. 29 – 13274 Marseille Cedex 09
Secrétariat : 04 91 74 40 70 – 04 91 74 47 67 – Fax. 04 91 74 62 42 – Email : fpeins@ap-hm.fr

Intersecteur Psychiatrie N° 1 infanto-juvénile : 165, rue Paradis – 13006 Marseille – Tél. 04 91 37 29 60
Intersecteur Psychiatrie N° 2 infanto-juvénile : 28, rue Raphaël – 13008 Marseille – Tél. 04 91 16 30 30



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Marseille

3

FEDERATION DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Ce 08/10/2007 vous me dites avoir fait examiner vos trois enfants par le Dr Anouck BATAILLE à Cogolin à qui les enfant auraient réitéré leurs déclarations. Le Dr BATAILLE établi un compte rendu écrit, que vous me produisez ce jour, (photocopie jointe, Annexe I) prescrivant une éviction scolaire des enfants pendant trois semaines en raison d'un tableau clinique évocateur d'un état de stress aigu traumatique. Vous me dites vous être alors rendue à la Gendarmerie de Grimaud pour faire part de votre suspicion que Margaux ait pu être victime d'abus sexuel.

Le 10/10/2007, à votre initiative, Margaux et ses frères Théo et Hugo sont entendus par Mme LAVALLEE sophrologue à St Tropez en présence M. Jack MAILLARD, compagnon de votre mère. Selon vous Mme LAVALLEE aurait fait un compte rendu oral des déclarations des trois enfants mentionnant explicitement deux séquences d'abus sexuel sur Margaux de type bucco-buccal décrite par Théo et Hugo et bucco-génital et génito-génital décrite par Margaux. Vous me dites que Mme Lavallée vous aurait alors enjoint de porter plainte. Vous me dites avoir alors porté plainte à la Gendarmerie de St Tropez, non sans difficultés. Sur réquisition de la Gendarmerie, Margaux est examinée par le Dr NETON, pédiatre qui établi un certificat que vous me produisez ce jour. Constatation « d'une enfant (6,5 ans) très perturbée sur le plan psychologique...Absence de pénétration vaginale ou anale...Compte tenu de l'état psychoaffectif de cette enfant une ITT de 8 jours est nécessaire. » (Annexe II).

Le 11/10/2007, vous me déclarez avoir été convoquée avec Margaux à la Gendarmerie de BANDOL 83 pour une déposition audio-visuelle. Vous me dites avoir du insister pour que Théo et Hugo soient également auditionnés. Vous me dites qu'à l'issue de sa déposition Margaux aurait été influencée pour être amenée à déclarer qu'elle pouvait mentir.



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Marseille

4

FÉDÉRATION DE PSYCHIATRIE
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Ce même jour, Margaux est reçue par le Dr BENSOUSSAN, pédopsychiatre responsable du centre médico-psychologique de Cogolin, 83 sous réquisition de la Gendarmerie. Ce médecin fixe un rdv sous huit jours afin d'examiner Margaux dans les meilleures conditions. Cet examen ne sera jamais effectué.

Vous me déclarez que le soir même vos trois enfants, vous auriez été retirés par la Gendarmerie et placés dans un foyer de l'Aide Sociale à l'Enfance, sans qu'une situation de péril grave imminent pour les enfants de votre fait soit notifiée, sans qu'une décision de justice vous soit notifiée, sans que soyez informée de l'adresse du foyer. Vous me déclarez que, concurremment, M. Jack MAILLARD aurait été sollicité pour établir une demande d'hospitalisation en psychiatrie à la demande de tiers vous concernant, ce qu'il a refusé.

Vous me déclarez avoir, par vous même, découvert que vos enfants étaient placés dans un foyer de l'Aide Sociale à l'Enfance au PRADET, 83. Vous me dites avoir contacté ce foyer qui aurait répondu qu'ils avaient ordre que vos enfants n'aient aucun contact avec vous, pas même téléphonique. Margaux aurait été séparée de ses frères et les trois enfants privés de toute communication avec vous pendant 83 jours.

Vous me déclarez que le 31/10/2007, les trois enfants, après 21 jours de placement, sont remis, à votre insu, à leur père bénéficiant dès lors de la résidence principale des enfants suite à une décision d'urgence du Tribunal pour enfant de Draguignan inversant la décision antérieure du Tribunal des Affaires Familiales et vous privant de droit de visite de vos trois enfants. Vous me dites ne pas avoir été alors informée de cette décision judiciaire.

Vous me déclarez avoir tenté d'apercevoir vos enfants à la sortie de l'école, mais vous être fait agressé par leur père devant l'école.



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Marseille

5

FEDERATION DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Vous me déclarez avoir comparue devant le Tribunal pour Enfant de Draguignan le 18 décembre 2007. Le 20/12/2007, il vous est notifié que la résidence principale des enfants est désormais fixée chez le père et qu'il vous est accordé un droit de visite avec hébergement. Vous me déclarez que le seul motif donné est que vous auriez été « incohérente » d'après le Gendarmerie lors de votre dépôt de plainte du 10/10/2007, ce que vous réfutez, citant plusieurs témoins.

Vous me déclarez avoir revus vos enfants le 31/12/2007 après 83 jours de séparation complète. Votre description de l'état psychologique des trois enfants à la date du 31/12/2007 est très évocatrice d'un état de stress aigu traumatique avec épuisement psychique. Cette description est corroborée par la lettre de Mme Maria GABORIOT, tante maternelle de Margaux, éducatrice jeunes enfants, en date du 22/01/2008 et adressée à M. BAUDINO, Juge au Tribunal pour enfant de Draguignan. La description de l'état de Margaux à cette date fait évoquer un profond marasme dépressif. (Annexe III)

Examen.

L'examen de Margaux ce jour trouve une fillette au bon développement statur pondéral, le contact est satisfaisant, mais sur la réserve, le niveau de langage est satisfaisant, le graphisme au niveau de son âge.

L'examen clinique retrouve un tableau de trouble anxieux avec agitation, impatience des jambes, hypertonie musculaire, paratonie de décharge, respiration soupireuse.

L'interrogatoire retrouve un trouble du sommeil de type insomnie d'endormissement, sommeil vigile, réveils nocturnes. Des troubles des conduites alimentaire avec hyperphagie sélective impulsive. Une quasi disparition du jeu, qu'il s'agisse du jeu solitaire et du jeu avec ses frères ce qui est inhabituel, une activité compulsive de dessin silencieux. On retrouve l'apparition depuis janvier 2008 de comportements perturbateurs avec non respect des limites. L'apparition brutale de ces comportements fait évoquer la survenue antérieure d'un épisode traumatique où l'enfant a été lui-même victime d'une transgression des limites.

Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille – F.I.N.E.S.S. 13 078 604 9
HOPITAL SAINTE-MARGUERITE - 270, Bd de Ste-Marguerite – B.P. 29 – 13274 Marseille Cedex 09
Secrétariat : 04 91 74 40 70 – 04 91 74 47 67 – Fax. 04 91 74 62 42 – Email : fpoinso@ap-hm.fr

Intersecteur Psychiatrie N° 1 infanto-juvénile : 165, rue Paradis – 13006 Marseille – Tél. 04 91 37 29 60
Intersecteur Psychiatrie N° 2 infanto-juvénile : 28, rue Raphaël – 13008 Marseille – Tél. 04 91 16 30 30



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Marseille

6

FEDERATION DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Sur le plan scolaire, Margaux est scolarisée en CP. Ses résultats se sont dégradés depuis la rentrée de septembre et plus particulièrement au troisième trimestre comme en témoigne le bulletin scolaire produit ce jour (Annexe IV) et signalant une importante « fatigue ». Sur le plan social dégradation également depuis octobre 2007 avec raréfaction de son cercle d'amis.

L'examen retrouve d'autres symptômes de la lignée dépressive avec tristesse, pleurs, idées négatives sur elle-même, dysphorie et surtout un sentiment de culpabilité intense. Des signes de désespoir sont également retrouvés.

Au total ce tableau clinique est caractéristique d'un grave trouble anxieux associé à un trouble de l'humeur dépressive. Le début des troubles anxieux semble remonter à Septembre 2007 avec aggravation constante depuis.

L'examen clinique ne retrouve pas de signes pouvant faire suspecter un trouble mental chez Margaux impliquant une altération de son discernement ou une mythomanie. Pas d'éléments faisant suspecter l'influence de tiers. Pas d'antécédents psychiatriques pouvant faire suspecter un trouble mental évoluant depuis plusieurs années. Le carnet de santé a été retiré à la mère.

L'efficiences intellectuelle appréciée cliniquement apparaît dans les limites de la normale. Pas de notion de maladie intercurrente.

Histoire de Margaux telle qu'elle est rapportée par sa mère.

Premier enfant du couple non marié, première grossesse de la mère. Grossesse physiologique dans une ambiance décrite par la mère comme difficile en raison de difficultés conjugales. Mère dit avoir été victime de sévices psychologiques pendant sa grossesse, particulièrement d'humiliations. Accouchement physiologique à terme d'une enfant en bonne santé.



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Marseille

7

FÉDÉRATION DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Première année.

Mère fait état de difficultés conjugales croissantes avec aggravation des sévices psychologiques. Allaitement 10,5 mois. Troubles du sommeil de Margaux durant les deux premières années.

Lorsque Margaux a 8,5 mois deuxième grossesse non désirée mais bien accueillie par la mère.

Deuxième année.

Poursuite de la dégradation des relations conjugales et des sévices psychologiques ; début des violences physiques sur la mère.

Margaux marche à 13 mois, développement rapide du langage. Persistance de troubles du sommeil

Troisième année.

Poursuite de la dégradation des relations conjugales et des sévices psychologiques et physiques sur la mère. « J'étais comme sidérée » déclare la mère. Troisième grossesse, non désirée mais bien acceptée par la mère. Grossesse pathologique avec diabète gestationnel. « Je n'étais pas soutenue, j'étais constamment humiliée, insultée. Son alcoolisme s'est aggravé, il était de plus en plus violent. »

Quatrième année.

Margaux n'est pas scolarisée. Naissance pathologique de Théo en raison du diabète gestationnel. En février 2005, ne supportant plus les violences physiques et psychiques, la mère s'enfuit avec ses trois enfants et doit quitter la région PACA pour échapper au harcèlement du père.

Cinquième année.

Scolarisée en Moyenne section de Maternelle à Ussel dans le 19 ; sans difficulté. En Février 2006 la mère et les trois enfants s'installent à nouveau à Grimaud. Jugement du Tribunal des Affaires Familiales de Draguignan fixant une autorité

Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille - F.I.N.E.S.S. 13 078 604 9
HOPITAL SAINTE-MARGUERITE - 270, Bd de Ste-Marguerite - B.P. 29 - 13274 Marseille Cedex 09
Secrétariat : 04 91 74 40 70 - 04 91 74 47 67 - Fax. 04 91 74 62 42 - Email : fpoinso@ap-hm.fr

Intersecteur Psychiatrie N° 1 infanto-juvénile : 165, rue Paradis - 13006 Marseille - Tél. 04 91 37 29 60
Intersecteur Psychiatrie N° 2 infanto-juvénile : 28, rue Raphaël - 13008 Marseille - Tél. 04 91 16 30 30



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Marseille

8

FEDERATION DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

parentale conjointe, résidence principale chez la mère, droit de visite avec hébergement au père. Margaux se rend volontiers chez son père accompagnée de ses deux frères.

Sixième année.

Scolarisée en grande section de maternelle sans difficulté. Margaux se rend toujours volontiers chez son père avec ses deux frères.

Mère rapporte un harcèlement de la part du père. Un épisode de non restitution des enfants à l'issue du droit de visite paternel en août 2007 où la mère doit faire appel à la gendarmerie de Grimaud pour récupérer ses enfants.

Septième année.

Margaux rentre au CP sans difficultés. Septembre 2007, apparition de Y dans l'entourage du père. Margaux devient réticente à aller chez son père alors qu'elle y allait sans difficulté depuis 2006. 10 Octobre 2007 Margaux et ses frères déclarent qu'elle serait victime d'abus sexuels. 11/10/2007 les trois enfants sont séparés de leur mère et placés en isolement dans un foyer pendant 21 jours, avant d'être confiés à leur père. Ils restent 83 jours sans nouvelles de leur mère. Le 14/07/2008, alors qu'elle est en vacances chez sa mère, Margaux réitère et complète ses déclarations des 10 et 11/10/2007.

Environnement

Dès sa naissance Margaux semble avoir été confrontée à un environnement familial peu sécurisant en raison des difficultés conjugales des parents aboutissant à la séparation du couple en 2005 ; d'après la mère à son initiative et contre l'avis du père qui, selon elle, aurait juré de se venger. Selon la mère, l'attitude du père est d'une telle violence après la séparation qu'elle doit fuir la région PACA avec ses trois enfants, abandonnant sa maison de Grimaud.

Le tribunal des affaires familiales de Draguignan instaure une autorité parentale conjointe, la résidence principale des enfants est fixée chez la mère, droit de visite avec hébergement au père. D'après la mère, l'exercice de ce droit de visite aurait été



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Marseille

9

FEDERATION DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

satisfaisant jusqu'en août 2007 où elle doit faire appel à la gendarmerie pour récupérer ses enfants. Dès lors la mère fait état de la réticence croissante, puis du refus de Margaux à se rendre chez son père. Période où la mère dit avoir pris connaissance de la présence de Y dans l'entourage du père et de l'aggravation de l'alcoolisme de ce dernier.

Les conditions environnementales de Margaux deviennent brutalement dramatiques le 11/10/2007. Alors qu'elle vient de déposer à la Gendarmerie de Bandol où elle déclare avoir « tout dit » le matin, Margaux est séparée de sa mère le soir même et nuitamment placée en urgence, ainsi que ses frères au foyer de l'Aide Sociale à l'Enfance du PRADET par la Gendarmerie. Margaux reste 21 jours sans aucun contact avec sa famille et 83 jours sans contact avec sa mère.

A ce jour et suite à un jugement du tribunal pour enfant de Draguignan en date de décembre 2007, Margaux et ses frères résident principalement chez leur père, leur mère disposant d'un droit de visite avec hébergement. Cette décision, d'après la mère, conduit les enfants à vivre dans un logement insalubre avec un père qui jusque là ne s'était guère préoccupé d'eux.

Mme Sophie Giuli, mère de Margaux, est constamment apparue durant ces trois jours d'examens comme une mère adéquate, aimante et aimée de ses trois enfants. Aucun symptôme d'un trouble mental grave pouvant altérer ses capacités maternelles n'a été noté. Aucune « incohérence » dans son discours et dans ses attitudes durant près de 10 h d'entretiens cliniques.

Pour Margaux les effets du traumatisme de séparation viennent s'ajouter à l'état de stress aigu constaté par la mère le 07/10/2008 et constaté par les Dr BATAILLE et NETON.



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Marseille

10

FEDERATION DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

La survenue de cette séparation dramatique alors que MARGAUX vient de déposer à la Gendarmerie de BANDOL ne peut être interprétée par une enfant de 6 ans que comme une punition qui la frappe elle, ses frères et sa mère pour avoir parlé de ce qui lui serait arrivé le 07/10/2007. Dès lors toute incitation de Margaux à répéter ses déclarations réactive massivement le traumatisme de cette séparation-punition. Cette mesure de placement des enfants a contrevenu aux prescriptions des Dr BATAILLE et NETON qui prescrivaient un repos des trois enfants auprès de leur mère et des examens biologiques pour Margaux qui n'ont pu être effectués. La mesure de placement a également empêché le Dr BENSOUSSAN, pédopsychiatre d'effectuer les examens pour lesquels elle avait été requise par la Gendarmerie.

Une séparation familiale dans de telles conditions participe aux situations les plus gravement traumatisantes pour les enfants de cet âge. Les séparations des enfants de leur famille, hormis pour des raisons de sécurité exceptionnelles, sont prosrites par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant des Nations Unies dans son article 9, et par la Charte des droits fondamentaux de l'Enfant de l'Union Européenne dans son art 24. Margaux dit ce jour avoir été alors certaine que les gendarmes avaient tué sa mère à cause de ce qu'elle avait dit de l'abus sexuel dont elle aurait été victime.

Au total

L'examen ce jour met en évidence chez Margaux MIGNOT un grave trouble anxio-dépressif altérant sa vie personnelle, familiale, scolaire et sociale. Selon les données en notre possession, un trouble anxieux serait apparu progressivement courant septembre 2007. A noter que, selon la mère, fin août 2007, le père n'aurait pas restitué les enfants à leur mère à l'échéance de son droit de visite. Mme Sophie Giuli dit avoir du faire appel à la Gendarmerie pour récupérer ses enfants. A noter que cette période de septembre 2007 correspond, selon la mère, à l'apparition de Y dans l'entourage du père.

Le 07/10/2007 Margaux présente à son retour chez sa mère un violent état de stress aigu traumatique. Les trois enfants déclarent que Margaux a été victime d'abus sexuels de la part de Y. Ils répètent à plusieurs reprise leurs déclarations à différentes



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Marseille

11

FEDERATION DE PSYCHIATRIE
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

personnes, psychologue, médecins, officiers de Police Judiciaire. Deux médecins, le Dr BATAILLE et le DR NETON, ce dernier agissant sous réquisition, certifient avoir constaté chez les trois enfants un tableau de type état de stress aigu traumatique si grave qu'ils prescrivent tous deux une éviction scolaire et pour le Dr NETON, « une ITT de huit jours » concernant Margaux. Le soir de leur déposition le 11/10/2008, les trois enfants sont placés en urgence en Foyer de l'Aide Sociale à l'Enfance à l'isolement de leur famille ; Margaux est isolée de ses frères. L'isolement total des enfants va durer 21 jours. L'isolement de leur mère 83 jours.

L'hypothèse que le trouble anxieux et dépressif actuellement présenté par Margaux soit un état de stress traumatique, évolution de l'état de stress aigu traumatique constaté par les Dr BATAILLE le 08/10/2007 et le Dr NETON le 10/10/2007 est hautement probable. L'examen clinique ce jour ne retrouve pas d'autre hypothèse diagnostique.

Etant donné les déclarations réitérées des trois enfants, l'hypothèse que l'état de stress aigu traumatique présenté par Margaux le 07/10/2007 soit la conséquence d'un abus sexuel survenu le jour même, est pertinente. Cet état de stress traumatique a été aggravé par les violences institutionnelles dont Margaux a été victime suite à ses déclarations, comme en témoigne la lettre de Mme Maria GABORIOT du 22/01/2008.

Margaux est donc invitée à s'exprimer devant nous sur ce qui s'est passé le 07/10/2008. Margaux est entendue en présence de sa mère qui restera muette pendant les entretiens et en arrière de Margaux.

«On était à la plage, X, Y, le fils de Y, mes frères et moi. Y m'a embrassée sur la bouche ; moi je voulais pas, alors il m'a forcée, j'ai pleuré ; mes frères l'on vu. Après on est allés à la maison de Y ; La maison de Y elle est petite, elle n'a qu'un étage avec un jardin ; dans le jardin il y a une cabane et une caravane. Dans la maison, c'est tout petit, il y a la cuisine et la chambre. Il y avait le fils de Y, il est plus grand que moi ; il



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Marseille

12

FEDERATION DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

était méchant, ils nous poussait alors j'ai pleuré. X est venu et il m'a emmenée dans la chambre de Y. X m'a dit de ne rien dire. »

Margaux fond en larmes et sanglote dans les bras de sa mère en proie à un état de panique; Calmée après 15 minutes, elle reste incapable de parler. Margaux reste sidérée. Puis elle déclare que si elle parle, elle a peur d'être à nouveau placée en foyer. La réactivation du traumatisme de la séparation subie le 11/10/2007 est massive. Elle parviendra cependant à écrire ce qu'elle dit ne pas pouvoir dire, reprenant les déclarations du 14/07/2008. (Annexe IV)

Résultat des examens psychologiques

Pratiqués par Mme Mireille LALANDE, psychologue clinicienne, service universitaire de pédopsychiatrie, hôpital Ste Marguerite. Examen les 21 et 23/07/2008.

Sont pratiqués : Entretien clinique, Test Projectif de Patte Noire.(Annexe VI)

Les résultats de l'examen psychologique confirment la présence d'un sentiment de culpabilité majeur chez Margaux. Ce sentiment de culpabilité est fréquemment retrouvé chez les enfants victimes d'abus physiques ou sexuels. Il est majoré lorsque la qualité de victime est déniée à l'enfant abusé. Dès lors la seule rationalisation possible pour l'enfant est qu'il a mérité d'être abusé pour s'être rendu coupable d'une faute qu'il cherchera sans fin. Ce qui peut conduire à de redoutables complications psychiatriques.

En conclusion

Les données des l'examens pédopsychiatriques et psychologiques effectués les 18, 21 et 23/07/2008 dans notre service conduisent au constat chez Margaux MIGNOT d'un trouble d'état de stress traumatique évolué vers un trouble anxio-dépressif invalidant.

Le début retrouvé est un état de stress aigu traumatique apparu brutalement le 07/10/2007 après un mois d'anxiété croissante.

Nos conclusions renforcent l'hypothèse que cet état de stress aigu traumatique du 07/10/2008 soit la conséquence d'un abus sexuel survenu le même jour.

Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille – F.I.N.E.S.S. 13 078 604 9
HOPITAL SAINTE-MARGUERITE - 270, Bd de Ste-Marguerite – B.P. 29 – 13274 Marseille Cedex 09
Secrétariat : 04 91 74 40 70 – 04 91 74 47 67 – Fax. 04 91 74 62 42 – Email : fpoinsoc@ap-hm.fr

Intersecteur Psychiatrie N° 1 infanto-juvénile : 165, rue Paradis – 13006 Marseille – Tél. 04 91 37 29 60
Intersecteur Psychiatrie N° 2 infanto-juvénile : 28, rue Raphaël – 13008 Marseille – Tél. 04 91 16 30 30



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Marseille

13

FEDERATION DE PSYCHIATRIE
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Il est cliniquement établi que Margaux MIGNOT a subi un traumatisme secondaire de séparation durant son placement et son isolement familial. Ce traumatisme secondaire avéré est en partie responsable du grave état de stress traumatique dont elle souffre encore à ce jour. Cet trouble est susceptible d'évoluer vers de graves complications psychiatriques.

Fait à Marseille le 24/07/2008

Docteur Michel ~~SOKOLOWSKY~~ ^{SOKOLOWSKY}
Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent
HOPITAUX SUD
270, Bd Ste Marguerite
13274 MARSEILLE Cedex 9
N° FINESS 13 078 604 9 de l'hôpital
N° Ordre 13 1 12608 4

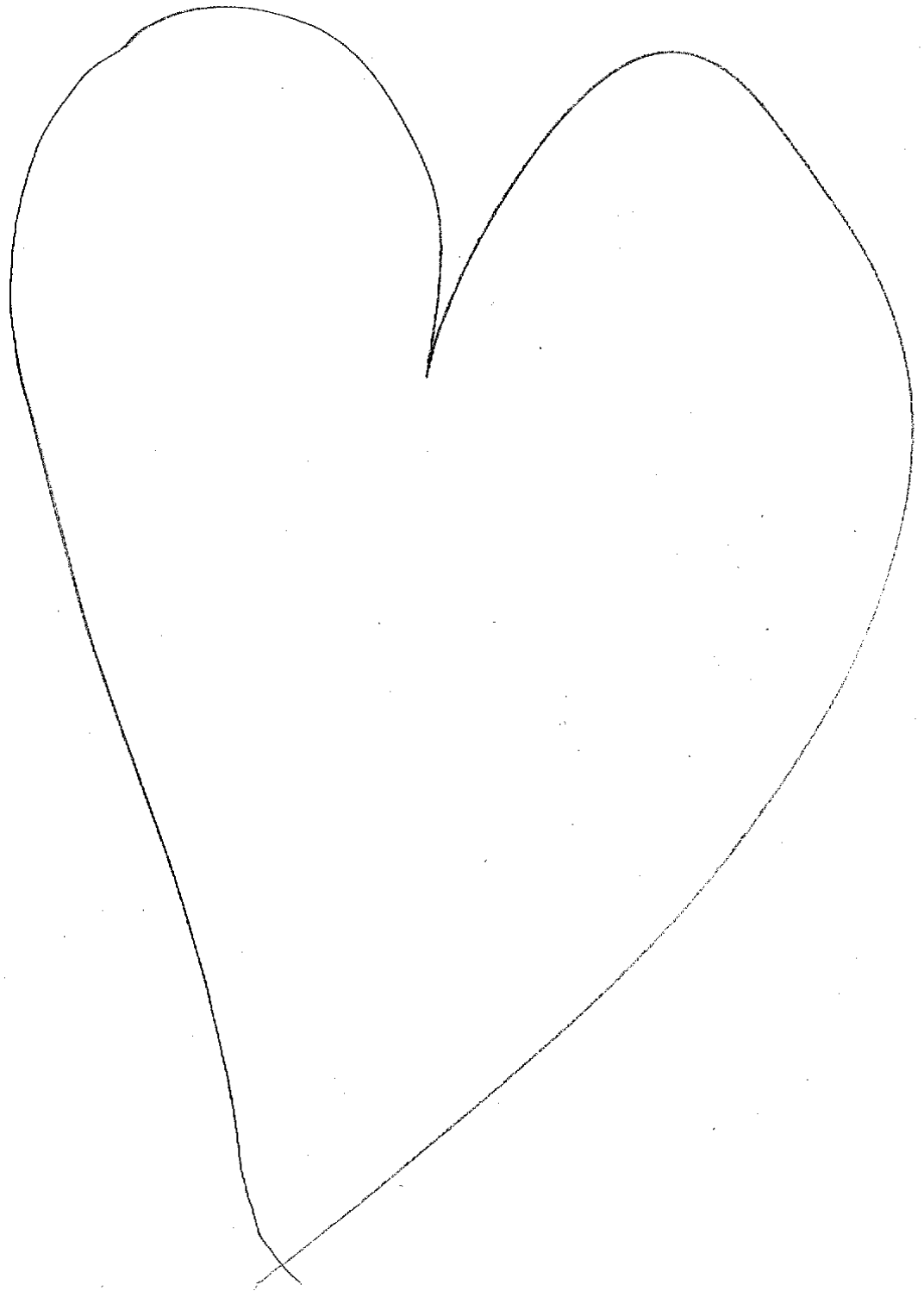
Margaux mignot 13 juillet 2008

papa a mis son zizi dans ma bouche!

didier a mis son zizi dans ma
bouche.

pour maman que j'aime

un grand cœur pour maman



Maria GABORIAUD

Hameau le Mollard
73530 St Jean d'Arves

Monsieur J. BAUDINO
Juge pour Enfants

Tribunal de Grande Instance
12, rue du Dr Clément
83007 Draguignan CEDEX

Le, 22 janvier 08

Affaire : Enfants MIGNOT

Monsieur le Juge,

Je suis la tante des enfants MIGNOT et Educatrice Spécialisée à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Je m'adresse à vous, pour vous faire part de mes observations et inquiétudes concernant la petite Margot, ses frères Hugo et Théodore Mignot que j'ai reçus à mon domicile du 31 décembre au 6 janvier 2008.

Je suis particulièrement troublée par le comportement et attitude de Margot.

Il y a 1 an, cette petite fille respirait la joie de vivre, elle était gaie, ouverte et parlait facilement. Or, cet hiver j'ai trouvé une petite fille repliée sur elle-même, suçant son pouce, se blotissant tout en marchant dans un grand oreiller qui lui servait de 'doudou' !! Margot ne rit plus, paraît triste et s'évade dans ses pensées qui visiblement sont trop lourdes à porter pour une petite fille de 6 ans.

C'est tout ce que j'avais à vous écrire.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et objective.

Veuillez agréer, Monsieur le Juge, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Maria Gaboriaud



Splie : Pour Juge

